



Absence d'augmentation : une justification est-elle obligatoire ?

Par **cellayae**, le **22/03/2010** à **16:45**

Bonjour,

Mon employeur ne m'a pas augmenté cette année. Cela équivaut clairement à une sanction et il évite toute discussion. A-t-il une obligation légale de me fournir une explication quant à cette absence d'augmentation ?

De plus, il est spécifié dans mon contrat de travail que j'ai une prime annuelle sur objectifs de prévue en plus de mon salaire. Cependant, il n'a jamais pris la peine de me fixer ces objectifs donc je n'ai pas non plus de prime. Ai-je un recours face à un tel comportement ?

Merci par avance pour vos réponses.